CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 septembre 2008

• La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 69 Conseillers et Conseillères. Il y a 5 excusés (MM. Bigler Arthur, Favez Jean-Michel, Imhoff Michel, Niederhaeuser Philippe, Schumacher Manfred).

La présidente s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Elle invoque la bénédiction divine.

Trois interpellations et un postulat ont été déposés sur le bureau du Conseil. Les interpellations de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney et MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland», celle de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des autos tamponneuses au ch. de la Perroude», toutes deux appuyées par 5 membres seront développés séance tenante, de même que le postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives». Quant à l'interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon» sera jointe au présent PV et développée ultérieurement.

La Municipalité retire le préavis n° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 26 juin 2008.
3. Assermentation de 1 conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot «Pour une jeunesse sans dette».
7. Préavis municipal n° 47 relatif à la vente partielle (1155m^2 en zone artisanale) de la parcelle communale n° 614 au lieu-dit «La Chavanne» à l'entreprise Controltec sise à Gland.
8. Préavis municipal n° 48 relatif à l'addenda au plan partiel d'affectation «En Cocardon II» et son règlement.

9. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du centre sportif «En Bord».
10. Préavis municipal n° 50 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment des espaces verts au lieu-dit «Montoly».

Réponse

11. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Vallat intitulé «En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la commune de Gland»

Première lecture

12. Préavis municipal n° 52 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30km/heure dans le secteur nord de la ville.

Divers

13. Interpellation de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney et MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland»

14. Interpellation de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des autos tamponneuses au ch. de la Perroude».

15. Postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives».

16. Divers + Propositions individuelles.

- Après lecture par la présidente de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2008.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- ***Décision***

  Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 26 juin 2008.

3. Assermentation de 1 conseiller

- A la suite du départ de M. Philippe Wenger, M. Grandjean présente M. Laurent Bachelard. Il est marié, père d'un enfant de 5 ans et habite Gland depuis 1992. Il est chef comptable dans un groupe spécialisé dans l'hôtellerie et les clubs de golf, il est trésorier du Ski-Club d'Arzier-St-Cergue. M. Bachelard pratique le basket depuis l'âge de 10 ans et a joué plusieurs années au BBC Gland. Il a de l'intérêt pour le sport, les loisirs, il se réjouit de vivre une nouvelle expérience et s'investir pour la commune.
- Après cette présentation, la présidente invite M. Bachelard à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.
- La présidente le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.
- ***Compte tenu de cette assermentation, nous sommes maintenant 70 présents.***

4. Communications du bureau

- le jeudi 10 juillet a eu lieu, au cellier communal, la cérémonie de la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau. Merci à la Municipalité et la presse pour avoir participé à cette soirée.
- Les 4 et 25 août, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir et celui du mois d'octobre.
- Le 27 août, reçu la démission de M. Michel Imhoff, dont le courrier est lu.
- Le 30 août, reçu la démission de Mme Sylvie Bosse, dont le courrier est lu.
- Le 2 septembre, reçu la démission de M. Claude Bosse, dont le courrier est lu.
- La présidente reviendra sur la lettre de Mme Bosse dans les divers. Quant à MM. M. Imhoff et Bosse, elle leur adresse ses vifs remerciements pour leur engagement et le temps consacré à la communauté. Elle forme ses meilleurs vœux pour une bonne continuation dans leurs activités et vies respectives.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Gendarmerie:** l'inauguration du poste de gendarmerie aura lieu le 11 novembre. Les locaux seront accessibles à la population dans l'après-midi et une partie officielle aura lieu en début de soirée. Invitation et programme seront communiqués ultérieurement.

- **Administration générale:** le 16 juin dernier, la Municipalité a interdit la fumée dans les locaux communaux, à l'exception des locaux privatifs et des locaux loués à la population. Dès le 1er janvier 2009, la Municipalité a décidé de généraliser l'interdiction aux locaux loués et les sociétés locales ont toutes été avisées par courrier. La Municipalité est prête à discuter, si nécessaire, de la mise en application de cette décision.

Suite aux divers travaux dans le Bâtiment communal, les locaux ont été réorganisés et l'on trouve: au rez-de-chaussée, le Contrôle des habitants et Service à la population, l'Accueil familial de jour et les Services à la population du greffe; au 1er étage, les Services techniques et la Municipalité. L'ancienne partie du greffe n'est plus accessible à la population.

- **Ressources humaines:** la Municipalité a mis au concours un poste de greffe municipal adjoint, cette personne assumera la responsabilité du greffe et remplacera, le cas échéant, M. Dominique Gaiani, secrétaire.

A été nommée, au poste de secrétaire de direction, Mme Christine Etienne.

La Municipalité poursuit ainsi sa politique de mise en place d'une véritable direction communale, composée du greffe municipal, M. Gaiani, de sa secrétaire, Mme Etienne avec pour renfort Mme Domézon, responsable des ressources humaines.

M. Johan Poli, jusqu'ici technicien théâtre, a été désigné comme régisseur du théâtre à 80%. Un poste de technicien théâtre à 50% a été mis au concours.

Mme Barraud a été désignée, en remplacement de Mme Etienne, pour le Service de l'accueil familial de jour. Mme Francesca Favario Solari, Conseillère école-famille, a rejoint le personnel communal après la dissolution du Conseil Exécutif.

Cette année, 3 nouveaux apprentis ont été accueillis, il s'agit de: Lysiane Wehrli, apprentie en information documentaire, Juliette Pythoud, apprentie employée de commerce et João Moreira, apprenti agent d'exploitation.

- **Accueil de l'enfance:** le délai est au 30 septembre pour déposer le projet des 13 communes devant la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE). Actuellement, le projet va de l'avant et les dossiers sont présentés aux Mnicipalités pour acceptation.

• **Fête nationale:** quelques modifications ont été apportées. Le cortège s'interrompt devant l'Administration communale pour la partie officielle, pour reprendre ensuite en direction de Grand Champ pour la partie festive. Cette solution a permis à la partie officielle de se dérouler dans de bonnes conditions, les échos reçus le prouvent. Reste encore à améliorer le déroulement du cortège entre la Place de la Gare en direction du centre, trop peu de personnes y participent.

• **150 ans de la ligne CFF:** M. Cretegny a représenté, le 27 août à La Plaine, la commune de Gland lors de l'anniversaire des 150 ans de la ligne Lausanne - La Plaine. A cette occasion, tous les responsables des CFF ont souligné l'importance que revêt la Suisse romande pour eux et leurs volontés d'investir en particulier, pour la 3è voie. A ce propos, la Municipalité a adressé, ce jour, un courrier à la Direction générale des CFF dont M. le Syndic donne lecture, en voici quelques extraits:

«Les interventions des autorités locales successives, les diverses sollicitations, les pétitions des usagers sont jusqu'à ce jour demeurées sans échos. Certes, ce désintérêt apparent semble s'estomper progressivement, des discussions sont en cours, le projet de construire deux marquises et des abris sur les quais est à l'enquête. Nous saluons cette démarche tout en rappelant que ces ouvrages, très attendus, ne répondront que très partiellement aux besoins en la matière. En sus, d'autres aménagements nécessaires pour le nombre de voyageurs transitant par la gare de Gland ne sont toujours pas à l'ordre du jour. Citons par exemple la surélévation des quais. Nous osons espérer que les améliorations envisagées ne représentent qu'une première étape. Tous les jours nous faisons face aux remarques de nos habitants qui ne comprennent pas que la gare d'une ville de 11'500 habitants à la démographie galopante n'ait quasiment pas évolué depuis sa création. La gare est le centre de notre ville et pourtant elle ressemble à une halte des trains du Far-west qui ne dessert que quelques fermes. Nous avons engagé en partenariat avec vos services une étude pour son aménagement. Nous sommes très heureux de cette collaboration. Néanmoins, nous nous permettons de vous exprimer le souci d'une population et de ses autorités qui ne désirent pas après tant de temps un simple ravalement de façade, mais bien un projet novateur dans les meilleurs délais. Nous nous permettons de solliciter de votre part une attention toute particulière pour la gare de notre ville en l'intégrant dans vos priorités».

Des applaudissements ponctuent la lecture de cette lettre.

• **Mobilité:** la Municipalité a décidé d'interdire la circulation automobile sur le ch. des Salettes sauf aux utilisateurs du chenil et exploitations agricoles.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

• **Instruction publique:** par rapport à l'an passé, les effectifs sont en légère hausse (861 élèves contre 849) pour 43 classes au lieu de 44 (classe de développement en moins) pour le primaire et pour le secondaire (735 élèves contre 727) pour 39 classes.

Les parents d'élèves des deux Etablissements ont été invités à se porter candidat et/ou à élire, le 18 septembre, leurs représentants au Conseil d'établissement. Merci aux Conseillers de faire un peu de publicité concernant cette élection.

Suite à l'adoption de la résolution «*Marquant l'attachement du Conseil communal au concept actuel de camps sportifs de la 5e à la 8e année*», la Direction de l'Etablissement secondaire a rapidement fait part à la Municipalité de sa volonté de maintenir l'organisation d'un camp par année. Les 5e et 6e années partiront pour des camps sportifs du 6 au 10 octobre 2008. Les 7e et 9e années partiront du 2 au 6 mars 2009, respectivement pour des camps de skis et des voyages d'étude. Les 8e année, c'est une nouveauté, partiront en mai 2009 pour des projets linguistiques.

La nouvelle convention, sur le point d'être signée, entre la Commune de Gland et l'Etat de Vaud au sujet des prestations communales exécutées par l'Administration des écoles précise que la Bourse communale reprend toute la partie financière concernant les camps scolaires. Les parents d'élèves de 5e et 6e année recevront prochainement une facture accompagnée d'un BVR de la Commune. Les informations concernant les subsides seront disponibles à la Bourse et sur le site internet de la Commune.

L'Etablissement primaire a reçu le soutien du Département et de la Municipalité pour aller de l'avant dans le projet de bibliothèque scolaire primaire.

Les promotions de l'Etablissement scolaire sont fixées au 1er juillet 2009 à 18h. La Fête du Chêne de l'Etablissement primaire se déroulera le 2 juillet 2009.

- **Culture:** sur les tables se trouve la brochure concernant la saison culturelle du Théâtre de Grand Champ. La conférence de presse aura lieu le 12 septembre.

- **Transports:** Vu le succès des cartes journalières communales, une 7e carte est à disposition depuis le début septembre.

- **Mobilité:** la semaine se déroulera du 25 au 28 septembre. L'objectif est de promouvoir une mobilité plus durable et de sensibiliser la population aux différentes problématiques liées au trafic motorisé.

Le 25 septembre, les Directions des entreprises et administrations d'une certaine taille seront invitées à une série de présentations sur les plans de mobilité applicables aussi bien au secteur privé qu'à des administrations.

Le 26 septembre, les écoliers seront invités à se déplacer «à pied à l'école». Le TUG, comme l'an passé, ne fonctionnera que partiellement. Les abonnements pourront être présentés contre un repas à la cantine scolaire de Grand Champ. Les petits pourront faire la fête dès 15h avec le Pédibus.

Le 27 septembre, deux cours de conduite à vélo pour les enfants de 6 à 12 ans seront organisés par l'Association Provélo à Montoly.

Le 28 septembre, entre 11 et 16h, possibilité d'emprunter un nouveau parcours de mobilité, balisé sur 14 km, entre Gland-Dully-Bursinel en passant par le bas des communes de Luins et Bursins. Ce parcours favorise l'apprentissage du vélo sur route pour les enfants. Les routes ne seront pas fermées à la circulation mais les automobilistes seront sensibilisés à rouler avec prudence sur ce tracé.

Un concours avec des questions générales sur la mobilité et sur les communes rendra le parcours plus vivant, il sera disponible sur le parcours et sur le site internet de la commune.

Le départ aura lieu à Mauverney où l'Association des Artisans et Commerçants de Gland proposera divers stands et animations dans la cours de l'école. D'autres points de ravitaillement seront prévus dans les autres communes.

Des vélos électriques pourront être essayés. Afin de soutenir l'acquisition de ce nouveau type de moyen de transport, la Commune offre un subside de Fr. 300.--, prélevé sur le fonds communal pour le développement durable, à ses habitants et ce, sur présentation d'une facture. Des informations complémentaire sur la mobilité dans le canton se trouvent sur les tables.

- **Intégration:** les cours de français pour adultes migrants ont débuté à la rentrée à Montoly. 5 cours sont organisés en matinée ou en soirée grâce à des bénévoles formés par Caritas. Actuellement 29 personnes dont 20 femmes suivent ces cours. Une permanence a lieu les mardis de 16 à 18h à Montoly, les inscriptions étant possible en cours d'année.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

• **Finances:** renouvellement de l'emprunt à court terme de Fr. 3,1 millions avec un amortissement de Fr. 100'000.--, donc Fr. 3 millions pour une durée de 2 mois au taux de 2,49 %, auparavant 2,46 %.

Reçu le décompte final de la facture sociale de la péréquation pour l'année 2007 et très bonne nouvelle, nous recevons, en retour, un montant de Fr. 1'690'734,-- qui s'explique de la manière suivante: a) la facture sociale au niveau du canton est restée stable, soit Fr. 481 millions; b) en 2007, l'augmentation du taux d'impôt de 5 points et les acomptes fixés par le canton ne tiennent pas compte des modifications en cours; c) la Commune de Bussigny a touché un impôt spécial au niveau des entreprises de Fr. 40 millions et a participé de ce fait pour Fr. 24 millions en plus à la péréquation; d) l'augmentation des impôts sur les personnes morales plus faible que la moyenne cantonale.

Dans la région plusieurs communes ont été fortement touchées et ont dû payer. Par exemple: Rolle: env. Fr. 4 millions; Coppet: Fr. 2'4 millions; Crans: Fr. 1'3 millions; Nyon: Fr. 800'000,--.

• **Domaines:** le 7 juillet, a été acquise la parcelle n° 118 «En Plannaz» de 2'055m^2, la négociation continue pour un échange de manière à essayer d'avoir la totalité des 2 petites forêts au bas de la rue du Mont-Blanc.

• **Sport:** l'inauguration des deux nouveaux terrains de tennis s'est déroulée le 16 juillet et le 30 août a eu lieu la Fête du sport. Les activités ont été animées le matin à «En Bord» grâce au football. Quant aux sports d'intérieur, ils ont plutôt démarré dans l'après-midi à Grand Champ. Certaines sociétés ont vu le nombre de visiteurs augmenter par rapport à l'année passée. Pour terminer a eu lieu une présentation de l'ensemble des sports à Grand Champ, suivie de la nuit du basket. Merci à toutes les sociétés qui ont participé à cette journée.

• **Social:** la fusion concernant l'exploitation des 3 EMS avance. En principe, le 1er janvier 2009, les EMS de Gland, Begnins et Mont-sur-Rolle travailleront sous le nom de la nouvelle fondation «Belle saison». L'ensemble du personnel a déjà été averti et les derniers détails au niveau des prestations, différentes entre les 3 établissements, sont en voie d'être réglées. Les 3 EMS vont valider l'accord de transfert mais, par contre, la partie immobilière restera encore une ou deux années dans les anciennes fondations. Des réponses du canton sont toujours attendues pour un nouvel EMS à «La Clé des champs» de Mont-sur-Rolle; pour le projet d'un nouvel EMS de 56 lits à Gland, à côté de l'UICN; réaffectation de l'EMS actuel de Gland en UATE; la pérennité de l'EMS de Begnins de manière à ce qu'il puisse être rénové.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

• **Collège des «Tuilières»:** le 2 juillet, première conciliation entre les parties concernées avec des différences de vue sur les montants. Une deuxième séance est agendée au 25 septembre pour, il faut l'espérer, une décision définitive, le litige serait ainsi terminé, si ce n'est pas le cas, il faudra partir dans une procédure de procès.

• **Secteur 1c:** une étude sur l'utilisation de la «Ballastière» va être entreprise par le Conseil régional. La Municipalité a décidé de suspendre momentanément l'étude AF/AT sur le secteur 1c en attendant plus d'éléments concernant cet élément prépondérant du schéma directeur.

• **Plan de quartier:** «En Meydez II» a été approuvé par le Conseil d'Etat le 25 juin 2008. Le permis de construire devrait pouvoir être délivré sur cette parcelle.

• **Plage:** malgré l'avis négatif, mais pas vraiment définitivement négatif, de l'Etat, la Municipalité a décidé de partir dans une étude avec un mandataire qualifié pour présenter d'ici la fin de cette année un préavis qui irait jusqu'à la mise à l'enquête de l'île «baignable» pour donner enfin un accès au lac, digne d'une ville de onze mille habitants.

• **Développement durable:** les employés de la voirie ont suivi des cours «Eco-drive» pour une conduite écologique et d'économie en matière de CO_2. Ces cours seront ensuite ouverts à l'entier du personnel communal.

• **Place de la Gare:** une séance d'information, concernant les commerces sur la Place de la Gare, a eu lieu le 26 août avec les 23 opposants ce qui a engendré pas mal de courrier. Actuellement est en cours une enquête de l'OFT, du 10 septembre au 9 octobre 2008, concernant la couverture des quais et la création de salles d'attentes chauffées.

• **UICN:** a demandé d'aménager différemment la rangée d'arbres et de ne pas respecter à la lettre le plan de quartier adopté par le Conseil communal. Vu la qualité du bâtiment qui va être construit, l'UICN souhaiterait diversifier l'aménagement paysager par des haies et arbres de différentes hauteurs. La Municipalité est entrée favorablement dans cette demande d'aménagement extérieur intéressant comprenant des parties de promenades publiques.

• **Nouveau chef de Service:** après 2 mises au concours, la Municipalité a engagé un nouveau chef de Service en la personne de M. Nicolas Dionne, il a 39 ans, est marié et père d'un enfant. Il prendra ses fonctions le 10 novembre 2008. La scission du Service technique communal va se transformer: Bâtiments et Urbanisme, responsable M. Genoud; Infrastructures et Environnement, responsable M. Fargeon.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

• **Routes:** la pose définitive des tapis sur la chaussée et trottoirs du giratoire Mt-Blanc/Malagny est prévue durant la semaine du 22 septembre 2008, les travaux de marquage routiers suivront. La signalisation verticale est déjà en place. Le Service des Espace verts a commencé à aménager le rond central, plantations pour à mi-novembre.
Concernant le giratoire Route Suisse/Mauverney, les travaux de pose de la couche de support en enrobé bitumeux sur la chaussée et trottoirs se déroulera également la semaine de 22 septembre. Ensuite: travaux de construction des îlots, du rond central et mise en place des infrastructures pour le nouvel éclairage publique au long de la Route Suisse. L'ensemble des travaux devraient s'achever mi-octobre. Ne restera plus qu'à poser les tapis définitifs lorsqu' hiver et gel seront terminés et à aménager le rond central.
A la fin de septembre, début des travaux piétonniers rue du Perron/ch. de la Crétaux. Durée prévue: entre 2 et 3 mois.
Concernant le préavis 85 de la précédente législature, les travaux de construction d'un trottoir et la pose de canalisation au ch. du Molard sont terminés. Le montant final des travaux s'élèvent à Fr. 221'658.-- soit 15% en-dessous du montant accordé par le Conseil communal.

• **Eaux usées-Eaux claires:** une rencontre a eu lieu ce 11 septembre avec les Services de l'Etat pour la certification définitive des réservoirs de la «Grésollière». C'est le dernier acte administratif de ce dossier et cela permettra d'obtenir les subventions de l' ECA qui s'élève à 11% du coût total des travaux, soit environ Fr. 320'000.-- et clore ce projet. Le décompte final sera présenté lors d'un prochain Conseil.

• **Service du feu:** les Municipaux des Finances des communes concernées par la fusion du SDIS ont établi les règles de participation financière au futur fonctionnement de celui-ci lors de la rencontre du 28 août 2008.

Les points suivants ont été approuvés et seront soumis au Conseil lors du futur préavis:
- uniformisation de la taxe d'exemption qui sera perçue par les communes et restera attribuée à celles-ci;
- les subsides de l'ECA seront attribués au budget du SDIS (produit), la comptabilité du SDIS est confiée à la Commune de Gland;
- les locaux utilisés par le SDIS en 2009 seront loués auprès des communes de Gland et de Vich; - la Commission du feu établira un inventaire technique et financier de toutes les installations remises, matériel et véhicules, pour permettre de définir l'apport de chaque commune;
- la clé de répartition proposée se décompose au pro rata par commune comprenant à part égales le nombre d'habitants et la valeur ECA ce qui permet de cette manière d'avoir une valeur claire et identifiable chaque année.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot «Pour une jeunesse sans dette».

- M. Bovon: rapporteur, précise que la conclusion a été revue par la Commission technique et afin de clarifier la situation, celle-ci dépose un amendement aux conclusions du préavis en remplacement de celles mises dans le rapport: *La Commission propose au Conseil communal de patienter jusqu'à connaissance du jugement du Tribunal cantonal et, par conséquent, de refuser l'adjonction de l'art. 88a au règlement de police, dans l'immédiat.* Voici la conclusion proposée et soumise au vote du Conseil.

M. Bovon dit qu'il s'agit là d'un préavis un peu spécial, d'un côté tout le monde est d'accord avec l'idée de cette interdiction et de l'autre, il faut refuser de l'appliquer tout de suite pour ne pas se mettre en contradiction avec les décisions attendues de la part du Tribunal. La ville de Lausanne attend le verdict, il est donc plus judicieux pour Gland d'attendre également.

- La présidente propose tout d'abord une discussion sur l'ensemble du préavis et amendement, puis de l'amendement et son acceptation et ensuite sur l'ensemble du préavis.
- La discussion est ouverte sur le préavis et son amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement que la présidente relit.
- M. Cretegny: n'est pas très certain de la légalité de cet amendement en sachant que le délai imparti est arrivé à terme concernant la motion. La Municipalité a donné des garanties à la Commission et au Conseil en disant que le problème de cette interdiction est purement une question formelle et qu'elle est d'accord avec le fait de pouvoir ensuite, sitôt la liberté de le faire, intervenir. A ce moment-là, le Conseil pourra toujours, s'il ne voit rien venir, rappeler le sujet à la Municipalité. Il ne voit pas très bien de quelle manière traiter cette amendement par la suite.
- M. Bovon: voilà pourquoi la Commission a rajouté, pour une bonne compréhension: *dans l'immédiat*; c'est sous réserve des décisions à venir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.
- L'amendement est mis au vote. Il est accepté avec 1 avis contraire et 3 abstentions.
- La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions, le Conseil communal adopte le préavis n° 34 relatif à la motion de M.Péquignot «Pour une jeunesse sans dette», amendé.

7. Préavis municipal n° 47 relatif à la vente partielle (1155m^2 en zone artisanale) de la parcelle communale n° 614 au lieu-dit «La Chavanne» à l'entreprise Controltec sise à Gland.

- M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones lit les conclusions.
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions.
- La présidente constate que les conclusions des Commissions vont dans le même sens que les conclusions du préavis municipal.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer M.: déplore qu' il n'ait pas été signalé, lors de l'achat de la parcelle, que celle-ci était grevée d'une servitude. Si la Commission des finances avait eu vent de cette servitude, elle se serait peut-être interrogée davantage sur le prix d'achat. Il serait reconnaissant à la Municipalité, lors d'achats futurs, de signaler l'existence de servitude ou pas.
- Mme Roy: désire connaître l'accès à toute cette partie de zone artisanale. Elle regrette que l'accès de la parcelle vendue se fasse par le chemin de la Chavanne dévolu à l'habitation et trouve dommage d' y faire passer des camions. Elle désire savoir si tout a été entrepris pour que l'accès par le chemin du Vernay soit possible et regrette que toute cette parcelle soit vouée à l'artisanat plutôt qu'à une zone d'habitation.
- M. Genoud: confirme la servitude de 4m. de large entre les chemins du Vernay et de la Chavanne. Il est tout à fait possible d'entrer par le ch. du Vernay sur la partie qui sera vendue à l'entreprise. Après recherches dans ce qui est existant, quelques petits problèmes pourraient se poser, pas insolubles au point de vue juridique; par contre sur place, pas évident à réaliser mais possible. L'accès, soit par le ch. du Vernay, soit par le ch. de la Chavanne est possible pour cette parcelle-là. Concernant l'affectation de cette zone, l'entier de la parcelle acquise par la commune se trouve en zone artisanale. Pour les parcelles voisines, l'on trouve une partie, côté chemin de fer et Lausanne, en zone de moyenne densité et une autre, côté chemin de fer, en zone artisanale. Il a été pensé de faire un bâtiment d'habitation avec des logements à proximité de la gare, le but n'est pas de rapprocher les habitations de la ligne CFF mais plutôt de créer une zone tampon entre les CFF et la zone d'habitation pour cause de tranquillité, c'est pour cela que dans le futur plan de quartier, une partie restera en zone artisanale et l'autre en zone d'habitation collective.
- M. Haussauer: soutient l'acceptation de ce préavis parce qu'il fait suite au préavis n°42 qui indiquait déjà que la parcelle allait être dévolue en partie en zone de moyenne densité et zone artisanale. Le préavis 42 avait été accepté à une large majorité par le Conseil et il voit mal que l'on puisse dire autre chose aujourd'hui. Cela demande un vœu au niveau de l'accès par le ch. du Vernay et aussi pour soutenir une PME venant s'établir, il espère que ce préavis sera accepté.
- Mme Monnard: trouve regrettable que les informations données à la Commission du Plan de zones aient été différentes. Lorsque la discussion a porté sur l'accès de cette zone artisanale, il a été clairement dit qu'il n'était pas possible de passer par le ch. du Vernay et ce soir, l'on nous dit que tout est possible, à quoi sert alors une commission?
- M. Genoud: il est vrai qu'il y a eu erreur sur la largeur de la servitude lors de la séance avec la Commission et s'en excuse. C'est après les recherches effectuées que l'on s'est aperçu que la largeur était de 4m.
- Mme Roy: désire déposer deux amendements.

Le premier: *«je demande à ce que l'accès de cette partie artisanale soit fait par le chemin du Vernay»*. Le second: *«que toute la parcelle soit en zone constructible habitation»*.

- M. Collaud: rappelle qu'il est possible d'amender uniquement les conclusions et ceux-ci n'amendent pas les conclusions, ils sont donc irrecevables.
- M. Roher M.: modifier une servitude est une chose très difficile car il faut l'accord, à l'unanimité, de toutes les parties prenantes. Il doute fort que l'on puisse modifier la situation actuelle aussi, il propose l'acceptation du préavis même si la servitude n'avait pas été signalée.

• M. Pittet: le Ch. de la Chavanne dessert beaucoup d'habitations et la venue d'une entreprise peut engendrer un certain nombre de nuisances, notamment par les véhicules de livraisons. Le dépôt d'un amendement serait-il possible pour que la Municipalité mette tout en œuvre pour étudier une voie alternative sur ce chemin?

• M. Genoud: la solution Vernay va être étudiée sans oublier que le Vernay est lié au Ch. de la Chavanne plus la partie à sécuriser au haut du Perron. La Municipalité sera attentive à ce point.

• M. Blanchet: une étude a-t-elle été faite pour connaître le nombre de camions?

• M. Collaud:. la société est spécialisée dans le contrôle des habitations et pose de tableaux électriques. Selon le directeur il y aurait au maximum un camion de livraison tous les deux jours.

• La présidente précise que l'amendement proposé par M. Pittet est du même genre que les deux précédents. Il ne modifie pas les conclusions, donc n'est pas recevable.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 46 oui, 8 non et 10 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis 47 relatif à la vente partielle de la parcelle n° 614 au lieu-dit «La Chavanne» à l'entreprise Controltec, sise à Gland.

8. Préavis municipal n° 48 relatif à l'addenda au plan partiel d'affectation «En Cocardon II» et son règlement.

• M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones lit les conclusions.

• La présidente constate que les conclusions de la Commission vont dans le même sens que les conclusions du préavis municipal et propose tout d'abord une discussion sur le préavis et le rapport de la Commission, ensuite discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre, puis vote sur l'ensemble du préavis, y compris son règlement.

• La discussion sur le préavis et le rapport est ouverte.

• La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

• La discussion sur le règlement et son vote est ouverte.

• M. Vallat: émet un vœu, concernant le chapitre VI, en invitant la Municipalité de faire en sorte que la demande de permis de construire du périmètre soit intimement liée à la construction du parking public afin qu'il se réalise un jour.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

• *A l'unanimité, sans avis contraire et abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis 48 et ses conclusions, soit*:

I. d'adopter l'addenda au plan partiel d'affectation «En Cocardon II» et son règlement;

II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;

III. de transmettre ce dossier au Département de l'Economie pour approbation.

9. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du Centre sportif «En Bord».

• M. Tacheron, rapporteur de majorité de la Commission technique lit les conclusions.

• M. Chuffart, rapporteur de minorité de la Commission technique lit les conclusions.

• Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des Finances lit le rapport en entier.

- La présidente constate que les conclusions des rapports des Commissions sont différentes, une pour et une contre pour les rapports de la Commission technique; une opposition de la part de la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: donne les réponses et compléments suivants:

- non, il n'y aura pas de nouveau parking, l'existant est suffisant et au niveau routier, l'accès a été interdit;
- il n'y a pas de subvention supplémentaire, le terrain a été acheté il y a 20 ans et est amorti, l'on pourrait parler d'immobilisation du capital si cela était une chose à vendre. Là, il s'agit d'un objet en zone d'utilité publique et sportive;
- l'implantation du terrain a été choisi en tenant compte d'une extension future, de la partie boisée et de la zone dangereuse 2 et 3 du stand de tir avec interdiction de faire quoi que se soit, en allant trop près il y aurait obligation de créer une bute.
- il existe une conduite de gaz et c'est lorsque «Gaz-Nat» aura fait le repérage que l'emplacement du grillage sera déterminé. Possibilité d'économiser Fr. 50'000.-- en cas de renonciation à entourer le terrain d'un grillage et de mettre éventuellement des arbustes.
- concernant les moyens: M. Collaud fait un bref historique de ces dernières années. Pour cette année, nous aurons 6 millions de marge d'autofinancement, la dette maximum, y compris ce préavis, est de 77,5 millions et ce malgré les travaux pour les «Tuilières» (25 millions). La dette par habitant est de Fr. 6'800.--, soit la plus basse de toute la période de 1992 à 2001. Pour l'avenir quant est-il? Il y a 20 millions qui pourraient être investis sans recourir à l'emprunt (Gare Nord et Sud, mobilité, bâtiment Espaces verts, aménagement routier et Gd-Rue/Bourg, piscine).
L'endettement sur les 4 prochaines années pourraient augmenter de 7 millions, au maximum.
M. Collaud est convaincu que les moyens sont là.
- Centre sportif: 1982, réalisation de la première étape 14 courts de tennis, 2 terrains (gazon et sable), parking, buvette. 1989, 2 courts de tennis et vestiaires. Depuis cette date, plus aucun investissement n'a été fait pour le Centre sportif. 2004, transformation du terrain synthétique Fr. 435'000.--, demande de reprise des anciens vestiaires au tennis et paiement de 2 autres, soit Fr. 180'000.--, 2005 route d'accès et 2 nouveaux courts Fr. 300'000.-- après subside, voilà les investissements faits pour le tennis et le football, depuis 1989.
Pendant la même période, création de 6 salles de gymnastique pour écoles et sociétés.
En 1980: 4'800 habitants; en 2000: 9'800 habitants, 17 équipes, 300 membres;
en 2008: 11'392 habitants, 31 équipes, 530 membres.
La Municipalité est convaincue que la clause du besoin et la possibilité financière sont là et que les sociétés sportives ont été correctement traitées. Au niveau de Centre sportif, ce n'est qu'un palier supplémentaire à faire.

- M. Bovon: s'étonne de la différence de langage du Ministre des Finances, lorsque l'on discute budget ou taux d'imposition, il est plutôt pessimiste et ce soir, il y a profusion de millions. Il faudra s'en rappeler lors du budget. Ce qui va être voté, c'est 2 millions avec les infrastructures obligatoires à venir.
- M. Grandjean: est d'avis de suivre la Municipalité et de réaliser le terrain supplémentaire. Il est important d'adapter les infrastructures vu l'augmentation de la population. Après les courts de tennis, le terrain synthétique et les salles du collège des Tuilières, il y aura d'autres projets, dans le nouveau bâtiment de Montoly ou la plage ou la piscine, peut-être la patinoire. En renonçant à ce nouveau terrain, la situation deviendra insupportable pour le FC Gland et cet investissement sera en concurrence avec d'autres projets. Donner suite, c'est reconnaître l'importance de l'offre de cette société envers les 438 juniors encadrés par 40 entraîneurs, modestement rémunérés. A souligner le travail effectué par les responsables et membres du comité, tous bénévoles. Le projet de M. Chuffart est certes intéressant mais il devrait plutôt compléter l'offre ultérieurement.

• M. Martinet F.: si le terrain ne se fait pas maintenant, mais sous entendu plus tard, les coûts auront-ils baissés? Ce n'est pas un argument de le remettre à plus tard. De plus, il n'aimerait pas être à la place du président si, en cas d'une forte demande d'inscriptions de jeunes au club, il doit écrire en disant qu'il n'y a plus de place pour les accueillir. Quelle est la participation de Swiss Toto? C'est important de le savoir ce qui permettrait de baisser le coût.

• M. Collaud: la subvention est entre 25 et 30%, ce qui reviendrait à Fr. 1'100'000.--. En faisant un nouveau terrain en herbe au lieu d'un synthétique, c'est Fr. 350'000.-- largement «mangé» au niveau de l'entretien. Un terrain en herbe demande 15 heures d'entretien par semaine, un terrain synthétique n'a que peu d'entretien.

• M. Hill: en tant qu'entraîneur et ancien joueur n'accepte pas que l'on entraîne des jeunes sur un terrain synthétique à cause de problèmes physiques (chevilles, genoux). Autre inquiétude concernant le stand de tir: Y aura-t-il des tirs lors des entraînements et matches? Quels bruit et décibels?

• M. Collaud: selon diverses personnes et médecins, il n'y aurait aucun risque au niveau des articulations. Concernant le tir, il y a des zones de sécurité et les endroits sont barrés. On peut jouer en toute sécurité sur le terrain, même pendant les tirs. Au niveau des décibels, des relevés ont été effectués dernièrement. Le seul endroit qui pose problème est la ferme qui est à la distance limite de 50 m.

• M. de Hadeln: s'étonne que l'on ne discute pas d'assainir le premier terrain se trouvant près du parking. Il a besoin d'être drainé, probablement surélevé et se serait certainement un terrain plus économique à exploiter que d'en construire un autre.

• M. Fargeon: c'est le meilleur terrain au point de vue drainage selon le Service des Espaces verts, il est le plus souvent utilisé pour les entraînements.

• M. de Hadeln: n'a pas vu cela, dernièrement un tiers était sous l'eau.

• M. Fargeon: les conditions météorologiques étaient exceptionnelles et il arrive qu'une ou deux fois par année le terrain n'absorbe pas toute l'eau.

• M. Hill: maintient que le terrain synthétique n'est pas bon pour les jeunes.

• M. Tiya: demande à tous de soutenir la construction de ce terrain et d'investir pour la jeunesse. Avoir 3 terrains, cela apporte des solutions, exemple «Vétérans» sur le synthétique.

• Mme Cela: ne veut pas parler du football spectacle ou business qui fait preuve de démesure par les sommes qui circulent mais plutôt de notre football. Le FC Gland est à quelques encablures de son centième anniversaire. Le football est un facteur d'intégration réussie puisque trente nationalités s'y côtoient. Ce club n'a cessé de grandir et pour faire face à l'engouement des jeunes, il a fallu réduire les possibilités d'entraînement pour plusieurs équipes. Il y a un peu plus de dix ans, on se gaussait des débuts du football féminin, aujourd'hui, le club compte une quarantaine de pratiquantes et trois équipes juniors exclusivement féminines, là aussi les effectifs sont en constante augmentation. Dernièrement les juniors s'entraînaient devant la buvette et sans éclairage, ce qui n'est pas une solution vous en conviendrez. Le FC Gland devra-t-il se résoudre à établir un numerus clausus et laisser sur la touche de nombreux jeunes sachant que la ville continue à s'agrandir et le club verra encore le nombre d'adhérents augmenter. Voilà pourquoi, il faut approuver le préavis, merci.

• M. Moret: revient sur les aspects financiers. Bien sûr, on n'osera pas prétendre que si l'on construit ce terrain, on va crever le plafond d'endettement mais ça n'empêche pas que chaque million emprunté pèse au niveau des intérêts à payer et de rappeler le vote sur le plafond d'endettement qui avait été jugé critique à ce moment-là. L'amélioration de ces dernières années ne suffit pas à se transformer en une bonne situation. Pour avoir une bonne marge d'autofinancement, il a fallu recourir à deux augmentations d'impôts, justifiées, mais que l'on ne doit pas renouveler indéfiniment. Il faut continuer à être prudent. Quant à l'avenir, il peut être très fluctuant, il ne suffit pas de prendre les chiffres de ces dernières années pour penser

que tout ira bien. La proportionnalité du coût à l'utilité se pose même si dans l'immédiat on peut se le permettre, mais ce n'est pas un argument suffisant pour justifier tout et n'importe quoi.

- M. Studerus: n'apprécie pas le double langage de la Municipalité. Pendant des mois, on nous dit «attention la marge est petite». Et tout d'un coup: c'est Noël avant l'heure. Nous ne sommes pas à l'abri de départ de bons contribuables, ni à l'abri de problèmes urgents, c'est pourquoi, il faut refuser ce préavis.

- M. Collaud: il ne faut pas oublier que la Municipalité est régulièrement en contact avec le Canton et que si des personnes ou entreprises partent, il y en a aussi qui arrivent. Elle ne tient pas seulement compte des départs possibles et les incidences sur la péréquation, mais regarde aussi les sociétés à qui ont été vendus des terrains et devront payer un impôt relativement important.

- Mme Favez: le groupe socialiste, comme d'autres Conseillers, est pleinement conscient du rôle joué par les bénévoles et leur travail admirable pour le FC Gland; c'est très important que les jeunes soient occupés par une activité et il y a d'autres sociétés locales qui jouent le jeu. Malgré ce bel engagement, cette somme paraît excessive. Il y a beaucoup de choses à faire dans la commune et donner la priorité au football n'est peut-être pas la meilleure des idées. Mme Favez est convaincue que le football a des besoins et qu'il faut essayer d'y répondre. Il doit être possible de trouver des solutions à un coût moins élevé et c'est pour ces raisons-là qu'elle s'oppose au projet.

- Mme Buffat: dépenser Fr. 1'500'000.-- pour un terrain de football ne pose pas de problème, par contre, dans le préavis n° 52, la Municipalité dit que pour des raisons financières, les zones 30 km/h ne vont pas se faire dans toute la commune comme il se doit, mais en plusieurs parties. Pourquoi donner la priorité à cinq cents personnes qui font du football? Alors que onze mille habitants doivent attendre pour avoir des zones 30 km/h.

- M. Cretegny: certain imagine que M. Collaud, défenseur du football, est derrière ce projet. Très clairement, la Municipalité dans son ensemble estime que c'est le bon projet au bon moment. Un des aspects est le rôle social que joue ce club, comme d'autres sociétés également; mais le club est en pleine expansion et a des besoins. C'est peut-être grâce à la prudence de la Municipalité que cet investissement peut se faire maintenant , elle encourage le Conseil à investir dans ce terrain. La Municipalité voit mal comment réaliser un terrain synthétique en deux étapes, ce qui n'est pas le cas pour la zone 30 km/h. Il n'y a pas que l'aspect financier, il y a aussi celui d'ordre constructif et celui des ressources humaines, puisque comme expliqué, nous sommes en train d'augmenter nos ressources.

- M. Turrettini: on parle beaucoup des besoins et également des moyens. Les besoins sont généralement sans limite, ce n'est pas le cas des moyens et il faut faire des choix. Ce projet était en priorité 2 et est devenu subitement urgent. La Municipalité dit que l'endettement est de Fr. 6000.-- par habitant, qu'il est stable depuis plusieurs années, c'est vrai, mais il aurait été souhaitable de voir les statistiques des trente années précédentes pour connaître l'endettement. Il ne voit pas que l'endettement par habitant baisse, il faut penser aux générations futures qui devront assumer notre endettement. La marge d'autofinancement est aléatoire puisqu'elle varie en fonction des versements cantonaux. La Municipalité dit que l'on peut se permettre jusqu'à 27 millions de projets et que l'endettement ne serait augmenté que de 7 millions. Il déplore que l'on ne parle jamais de réduire la dette communale mais vaguement de la stabiliser ou éventuellement de l'augmenter. La Commission des Finances a estimé que ce n'était pas une priorité absolue, ce n'est pas un besoin vital pour la Commune en terme financier de faire ce projet aujourd'hui, c'est pourquoi il recommande de le rejeter.

- M. Lambelet du Gay: va dans le même sens et parle de la conjoncture actuelle dans le monde avec tous les problèmes à venir en Europe et d'ici 3 ou 4 ans en Suisse, pas seulement au niveau des banques mais aussi dans la construction.

- M. Martinet Ph.: membre du FC Gland , était sceptique au départ de ce projet, mais au fil d' échanges d'arguments, se laisse convaincre par le projet pour toutes les raisons déjà évoquées en terme de prévention. En comparant avec le projet des CFF qui coûte 1 million pour deux «aquarium» et deux petits bouts de marquise, les 1,1 millions pour un équipement complet de sport, ça relativise aussi avec le Génie civil. Les éléments conjoncturels évoqués sont certes un petit peu inquiétant mais l'on sait que les fondamentaux sont bons et que l'on est dans une région privilégiée et attractive. Son seul point d'inquiétude, en participant à l'assemblée générale du club, est que le comité arrive au bout de ce que l'on peut faire pour mener une société d'un si grand nombre de membres. Le souci est plutôt humain. Il votera ce préavis en espérant que la Municipalité se posera la question par rapport au soutien aux comités qui n'arrivent plus à faire face, que ce soit pour le judo, pour le tennis ou pour le football et dans ce sens-là qu'il va falloir investir aussi prochainement.
- M. Studerus: il y a des priorités attendues depuis 10 à 15 ans et il faut d'abord voir celles-ci.
- M. Chuffart: le terrain principal est utilisé environ 6 h. par semaine et les week-end. En semaine, il n'est pas utilisé par les juniors; en mettant du gazon synthétique sur le terrain principal, il serait possible de l'utiliser 24/24h., voilà la raison du rapport de minorité.
- M. Collaud: il ne faut pas se tromper de débat, ce n'est pas la qualité du terrain qui est intéressante, mais bien un terrain supplémentaire. Le nombre d'heures d'entraînement par semaine est de 94. Même en répartissant les entraînements, il arrive que certains se déroulent devant la buvette dans des conditions qui ne sont pas acceptables.
- M. Haussauer: était sceptique par rapport à la description faite de la parcelle d'utilité publique. Avec le document fourni par le Service technique, il n'arrivait pas à bien situer l'emplacement du terrain et quelle était la surface de cette parcelle une fois le terrain fait. Que va-t-il rester? Vu l'importance de toutes ces équipes de jeunes, il faut aller de l'avant. Il formule le vœu suivant: *que la Municipalité, sur le reste de la parcelle, propose autre chose pour les habitants de Gland.*
- M. Martinet F.: c'est l'occasion d'anticiper et d'éviter qu'un projet tombe dans les oubliettes et que l'on en reparle dans 10 ou 15 ans. Quant à la conjoncture mondiale, la situation n'est pas si mauvaise, selon les études en cours.
- M. Hill: a-t-on la garantie qu'il n'y aura pas de dépassement de budget?
- M. Collaud: il n'y aura pas de dépassement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

- *Par 23 oui, 36 non et 8 abstentions, le Conseil communal refuse le préavis 49 et ses conclusions, soit*:

I. de refuser le crédit de Fr. 1'500'000.-- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
II. de refuser à la Municipalité d'emprunter la somme de Fr. 1'500'000.--.

10. Préavis municipal n° 50 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment des Espaces verts au lieu-dit «Montoly».

- M. Beutler, rapporteur de majorité de la Commission technique lit les conclusions.
- Mme Bosse, rapporteur de minorité de la Commission technique lit les conclusions.
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions.
- La présidente constate que les conclusions des rapports des Commissions sont différentes.
- La discussion est ouverte.

• M. Vallat: relève que le périmètre de construction a été modifié pour inclure les deux bâtiments existants, ce que les deux rapports saluent. M. Vallat précise bien qu'il n'est pas contre les concours. Ces derniers ne sont pas très attirants pour des bâtiments de type voirie, locaux ou aménagements de bureaux et des concours, il y en a beaucoup trop. De plus, il faut du temps et des gens compétents pour y participer tout en sachant que pour x projets, il y a x idées différentes proposées, voilà pour le côté positif des concours. Là, on est face à un avant-projet partiel pour un investissement de Fr. 150'000.-- dans le cadre du concours. Le délai est d'environ une année entre le moment de la préparation jusqu'à l'attribution du mandat à un lauréat. Pendant cette période, il y a largement le temps de développer un projet définitif, même avec une demande d'autorisation de construire, pour un montant similaire au coût du concours. C'est pourquoi les conclusions du rapport de minorité sont justifiées et judicieuses concernant les délais, sachant qu'il se trouve une certaine urgence puisque ce projet est lié à la délocalisation des locaux «Gare sud» qui prendraient place dans le futur projet de la Voirie.

• Mme Labouchère: quelles sont les raisons du choix du concours?

• M. Genoud: il y a plusieurs possibilités d'entamer un projet. A l'origine, il s'agissait d'un bâtiment pour les Espaces verts, mais en prenant tous les besoins inhérents au plan de quartier «Gare Sud», bureaux, locaux pour sociétés et stockage, le bâtiment a pris une ampleur qui pouvait entrer dans le cadre d'un concours. Le périmètre du concours est étendu aux bâtiments existants, le but de la Municipalité est de trouver des variantes, des solutions différentes et d'amener à ce projet qui paraît tout simple un plus à ce bâtiment. Des qualités énergétiques seront aussi demandées et l'intérêt du concours permettra certainement d'aboutir à des solutions très intéressantes pour la Commune. La solution proposée par le rapport de minorité permettrait de gagner 4 à 5 mois, mais il n'y a pas urgence. La Commune est en pleine expansion et les projets vont se succéder.

• M. Bovon: ce sont les utilisateurs qui vont exprimer les besoins qui leur seront nécessaires dans ce nouveau bâtiment. Le Service technique de la Commune, avec un architecte, a les personnes compétentes pour élaborer un projet et les possibilités d'éviter de faire un concours.

• Mme Casson: pense que beaucoup d'architectes seraient intéressés à faire ce concours et qu'il s'agit d'une bonne solution.

• M. Martinet Ph.: estime ce concours totalement prématuré. Il y a un projet éventuel de patinoire sur la parcelle adjacente, suivant l'évolution, il y aura un impact de circulation sur cette parcelle. Il y a des inconnues sur ce que devient la parcelle des GF, sur le regroupement des pompiers et l'avenir de l'usage de Montoly. On sacrifie ou hypothèque une parcelle d'un seul tenant pour un projet qui couvre un petit tiers de celle-ci et s'il devait y avoir autre chose de plus conséquent à faire, la possibilité ne sera plus là. De plus, il y a les nuisances soit de la ligne CFF, soit de l'autoroute et, ce genre de bâtiment peut faire tampon pour protéger une zone d'habitations, a-t-on investigué de ce côté-là? Enfin, la liste des besoins a l'air de changer chaque semaine, donc pour toutes ces raisons, il souhaiterait que soient stabilisés un ou deux points avant de lancer un concours.

• M.Fargeon: n'est pas d'accord avec M. Martinet. Les besoins ne changent pas d'un jour à l'autre. Dans le projet ont été présentées les réflexions de la Municipalité pour les augmentations futures des différents services: le SDIS, la Voirie, et tout ce qui existe au bâtiment des GF et qui devra laisser l'espace au futur aménagement de la gare. La Commune est là pour anticiper le besoin, elle est prête à travailler en synergie avec tous les Services.

• Mme Favez: soutient le projet de la Municipalité, tout d'abord pour le choix qui est important avec tous ces différents locaux complexes à réaliser. Comment choisir un seul architecte? Qui prendre? Comment, quand, pourquoi? Difficile de savoir et si, ce qu'il propose, ne convient pas, on perd aussi du temps. Avec le concours, il y aura au moins plusieurs variantes. Le projet «Gare Sud» doit voir le jour, il ne faut pas attendre même en sachant que cela prendra du temps.

Mme Favez salue la volonté de la Municipalité de reloger les sociétés locales et encourage à voter le préavis.

- M. Vallat: nous sommes tous d'accord et persuadés du besoin en locaux, mais il ne faut pas se tromper de débat. Il s'agit de la procédure de concours et de sa dépense. Ce n'est pas parce qu'il y a concours qu'il y aura l'idée du siècle. Il invite la Municipalité à faire un choix d'architectes, sur invitation, et trouver les meilleures compétences pour répondre à tous les besoins techniques en discutant avec les utilisateurs. Dans l'avant-projet, il y aura aussi des variantes que l'architecte devra proposer, donc choix possible.
- M.Hill: rejoint le rapport de majorité, avec le concours, il y aura d'autres idées, comme l' énergie renouvelable.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

- *Par 34 oui, 25 non et 8 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis 50 et ses conclusions, soit*:

I. d'accorder le crédit de Fr. 150'640.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'organisation du concours;

II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 150'640.--.

REPONSE

11. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Vallat intitulé «En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la commune de Gland»

- M. Richard, rapporteur, lit les conclusions.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

- *A la majorité et 5 abstentions, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité*

PREMIERE LECTURE

12. Préavis municipal n° 52 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/heure dans le secteur nord de la ville.

- Les commissaires désignés par les partis sont:

Premier membre: Chuffart Michel, GdG. *Membres*:– Buffat Ahimara , GdG. – Dewarrat Noël, rad. – Molleyres Anne-Marie, rad. – Bovet Régina, soc. – De Hadeln Moritz, soc. - Meier Peter, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer M.: est surpris par le périmètre pris en considération. Dans la présentation sur la mobilité douce faite par la Commune, il avait été dit que deux voies resteraient uniquement à 50 km/h soit l'avenue du Mont-Blanc et la Vy-Creuse. A l'étude de ce préavis, on voit que la route de Begnins et le Ch. du Lavasson ne sont pas pris en compte dans ce périmètre. Il aimerait que la Commission étudie la possibilité de les y intégrer.
- M. Calabrese: soutient M. Rohrer, car le trafic est très important sur ces deux rues et les trottoirs étroits.

• M. Martinet Ph.: aimerait que la Commission étudie la possibilité d'une voie prioritaire pour les deux-roues. Avec la venue de nombreux habitants au nouveau quartier du Borgeaud, il y aura un flux de mobilité douce entre ce quartier et la gare. Il trouve dangereux pour les cyclistes d'avoir, à la descente de la rue de la Gare, des seuils ainsi qu'aucune garantie du respect de la priorité par les voitures débouchant des rues adjacentes. Là, il n'y a pas d'identification d'axe (stop) où l'on donne la priorité aux deux-roues, il craint pour l'intégrité des cyclistes.

• M. Balmat: trouve que pour un tel préavis, le délai est trop court. Le prochain Conseil est le 9 octobre, les commissaires doivent l'étudier et donner leurs conclusions fin septembre.

• La présidente précise que notre règlement est fait de telle manière que la première lecture devrait déjà aider à dégrossir le sujet. Elle invite les Conseillers communaux à faire usage de cette première lecture ce qui permettra d'avancer dans les travaux. Les délais sont courts pour tout le monde. La taille de notre commune fait que les séances de Conseils sont de plus en plus rapprochés et que la situation ne va pas s'améliorer vu le nombre de préavis; on l'a vu ce soir.

• M. Martinet Ph.: la Municipalité a mis deux ans pour élaborer ce préavis et s'il y a deux semaines pour l'étudier, il y a comme une disproportion de moyen et trouve qu'il ne faut pas faire de formalisme là-dessus.

• M. Vallat: demande à la Commission si, ne pas intégrer la Rte de Begnins et le Lavasson, est un problème d'investissement ou un problème de fluidité du trafic entre la Vy-Creuse et l'avenue du Mont-Blanc.

• M. Haussauer: invite la Municipalité à reporter la décision au Conseil de novembre, l'objet est trop important.

• M. Cretgny: la Municipalité comprend bien et ne voit aucune objection, c'est au Conseil de prendre cette décision.

• M. Bovon: il est utile de garder la ceinture à 50 km/h.

• Mme Külling: demande à la Commission d'étudier la possibilité de laisser plus de passages pour piétons. Dans la zone 30 km/h, il est question de les supprimer alors que depuis des années, il est répété aux enfants de traverser dans les passages.

• La présidente revient sur la proposition des membres du GdG de renvoyer le préavis n°52 en novembre. Le règlement communal ne permet pas de prendre une décision sur ce qui n'a pas été porté à l'ordre du jour, donc on ne peut pas faire voter le report. Par contre, la Commission peut rapporter à une date subséquente; le Bureau se réunira et transmettra ses propositions à la Commission. La présidente propose, pour ce soir, de considérer que le préavis n°52 soit débattu le 9 octobre.

• M. Bovon: puisque la Commission est constituée, la demande peut être faite ce soir.

• La présidente a bien entendu la demande, mais le Bureau se rencontrera pour donner la réponse à la Commission, règlement à l'appui.

• M. Chuffart: la Commission doit-elle écrire?

• La présidente répond que la demande a été faite par les membres du GdG. Après une rapide consultation avec le Bureau, celui-ci propose que cette Commission rapporte pour le Conseil de novembre.

La présidente rappelle que les Commissions doivent faire parvenir leurs rapports dix jours avant la séance à la présidente du Conseil, à la Municipalité, et aux présidents de groupe.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

13. Interpellation de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney et MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland»

- La présidente donne la parole à M. Vernex, porte-parole, pour développer cette interpellation, elle sera jointe au présent PV.
- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.
- M. Cretegny: non, la réponse sera pour l'un des prochains Conseils.

14. Interpellation de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des auto-tamponneuses au Ch. de la Perroude».

- La présidente donne la parole à M. Lieber pour développer son interpellation, elle sera jointe au présent PV.
- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.
- M. Cretegny: non, la réponse sera pour l'un des prochains Conseils.

15. Postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives».

- La présidente donne la parole à M. Barioni pour développer son postulat, il sera joint au présent PV.
- La discussion est ouverte.
- M. Martinet Ph.: est surpris que ce postulat n'ait pas une dimension régionale puisqu'il y a de plus en plus d'infrastructures partagées avec d'autres communes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

- *A la majorité, le postulat est pris en considération et sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport*

16. Divers + Propositions individuelles.

- Mme Bovet R.: très souvent des adolescents passent leur temps libre, le week-end, tard le soir, dans la cour de l'école de Mauverney en ne respectant pas les lieux. A la rentrée scolaire, la cour n'était pas nettoyée. Ce n'était pas une bonne image pour les nouveaux arrivants dans notre commune. La Municipalité était-elle au courant? Si non, il faut agir sans attendre.
- M. Cretegny: oui, la Municipalité est au courant, malheureusement l'entreprise spécialisée pour ces nettoyages-là a fait défaut au dernier moment. La Municipalité est préoccupée par ces jeunes occupant les lieux et mettant dans l'embarras les parents qui venaient jouer avec leurs enfants après l'école n'osent plus y aller. Le point a été fait avec la gendarmerie, des solutions sont recherchées avec la collaboration des travailleurs sociaux de proximité.
M. Cretegny signale aux délégués nommés par le Conseil comme représentants au sein du Conseil intercommunal du Conseil régional que la prochaine séance aura lieu le 29 octobre à 20h à Gingins et les prient de rencontrer la Municipalité avant cette séance.
- Mme Favez: revient sur la cour de l'école où tous les jeunes fument. Cette cour est jonchée de mégots de cigarettes, alors que la fumée est bannie des bâtiments communaux, donc dans la cour aussi. Aucun écriteau signale cette interdiction, que peut-on faire?
-

- M. Haussauer: souhaite que le Bureau et la Municipalité réfléchissent à la nécessité de maintenir le Conseil du 9 octobre, celui-ci n'ayant qu'un seul préavis avec décision venant d'être reporté. Il ne reste que trois objets en première lecture n'ayant aucun caractère d'urgence. Est-il vraiment nécessaire de réunir le Conseil? Merci d'y réfléchir.
- M. de Hadeln: se demande si la ville n'est pas en train de devenir un motodrome, vu la nuisance de certaines motos pétaradant à 1h. du matin, principalement autour des habitations de Cité-Ouest. Un contrôle de la gendarmerie serait souhaitable
- Mme Casson: souhaite le maintien des arbres à l'UICN.
- Mme Roy: tient, au nom des bénévoles de l'Association suisse des amis de St-Jacques de Compostelle, à remercier la Municipalité pour la mise à disposition de locaux dans le bâtiment des anciens GF, les employés communaux et les artisans de la ville pour l'aide apportée et le travail effectué. Depuis le 17 mai, jour de l'inauguration, 150 pèlerins ont été accueillis et apprécient ce lieu. 6 bénévoles entretiennent les locaux et accueillent les pèlerins: Mmes Claudine Carrera, Geneviève Christe, Arlette Roy et MM. Jacques Chappuis, Willy Gerber, Jean-Louis Moratel. Ce gîte ouvert à Gland est le premier de Suisse romande et le deuxième de Suisse; il est réservé uniquement aux pèlerins et concurrence ni les chambres d'hôte, ni les hôtels de la région.
- Mme Girod-Baumgartner: en sa qualité de présidente, revient sur la démission de Mme Bosse et cite son «parcours». Elle est entrée au Conseil communal en mars 1988. Elle y assumé diverses tâches, soit comme scrutatrice, ou membre de commissions, souvent rapporteur, a présidé le Conseil communal. Mme Bosse s'est également investie dans la vie locale et a été présente dans beaucoup de manifestations. Mme Girod-Baumgartner a connu Mme Bosse au collège des Perrerets. Elle n'imaginait pas qu'un jour elle lui remettrait, au nom du Conseil communal, un souvenir pour ses vingt ans de Conseil. La présidente la félicite et les Conseillers applaudissent.
- Mme Bosse: remercie la présidente pour ses propos et lui souhaite une année de présidence riche en découvertes. *Pendant les 31 ans passés à Gland dont 21 au Conseil communal, j'ai noué des amitiés au sein de la politique glandoise et vous remercie toutes et tous pour les bons moments passée ensemble. Je me souviens que lors de ma première semaine à Gland, une classe faisait un sondage de civisme parmi la population et j'ignorais alors les noms du syndic et du président du Conseil. Je me suis bien rattrapée depuis!*
  Les circonstances professionnelles font que je suis obligée de prendre une semi retraite et de déménager, mais cela me permettra de me rapprocher de ma famille. Je pense avoir l'occasion de vous croiser puisque je vais encore travailler un jour et demi par semaine. Nous quittons Gland, mon mari et moi, pleins de souvenirs et vous souhaitons une bonne continuation dans vos travaux.
- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 9 octobre.
- La séance est levée. Il est 23h28

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente

Christine Girod-Baumgartner

CONSEIL COMMUNAL · GLAND · CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Mireille Tacheron

René Barioni

Postulat pour un état des lieux des infrastructures sportives

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les bienfaits de la pratique du sport ne sont plus à démontrer, que ce soit au niveau de la prévention, de la réadaptation ou tout simplement du plaisir, sans oublier les effets déterminants au niveau éducatif et de l'insertion sociale.

Pour ma part, je ne connais personne qui estimerait inutile ou superflu qu'une collectivité publique ne soutienne ou ne favorise les activités sportives que ce soit au niveau local, régional ou fédéral.

En ce qui concerne la commune de Gland, il faut souligner les efforts très importants qui ont été effectués dans ce domaine et mentionner le fait que ce sujet continue de toute évidence à figurer en bonne position des préoccupations municipales.

Toutefois, le préavis d'aménagement d'un nouveau terrain de footbball sur lequel nous nous sommes prononcés tout à l'heure m'a pour le moins surpris par son caractère à la fois inattendu et urgentissime, donnant l'impression d'une réelle absence de planification et de prévision dans le domaine de la gestion et du développement des infrastructures sportives de la commune.

Par la voie du postulat, je demande à ce que la municipalité établisse un état des lieux des infrasctuctures sportives communales et qu'elle procède à une évaluation des besoins à partir de l'analyse de la situation, que ce soit en terme d'amélioration, de réfection ou d'extension.

Un tel plan d'action existe déjà pour les routes et il m'est apparu opportun que la municipalité rédige également une planification pour nos infrastructures sportives. Cela permettrait , par exemple, d'insérer ces éléments dans le progarmme de législature, de mieux maîtriser les dépenses qui lui sont liées et de rendre plus transparentes les intentions et la politique de la minicipalité dans ce domaine à moyen et à long terme.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

11.09.08

Interpellation sur les nuisances des auto-tamponneuses sis à la Chemin de la Perroude 2

Par cette interpellation, je me permets d'attirer l'attention du conseil communal sur les nuisances sonores que doivent supporter les habitants de la Chemin de la Péroude, 2, lorsque les manèges et les auto-tamponneuses sont installés sur le terrain de sports des Perrerets sis en bordure de la place de stationnement de bus; ceci 4 semaines par année. La musique diffusée par ces installations est en effet très forte et résonne jusqu'à 22h00 le week-end et deux après-midi de la semaine.

À plusieurs reprises, avec d'autres habitants du quartier, j'ai demandé à la Municipalité de prendre des mesures afin d'éloigner ces sources de bruit. Jusqu'à ce jour, elle n'a pas donné suite à nos demandes. Elle estime que nous devons faire preuve de tolérance; ces nuisances étant inérantes à la vie dans une localité animée.

Excédés, des habitants de la rue a signé une pétition à l'intention de la Municipalité. Cette pétition demande formellement à la municipalité de mettre à disposition un emplacement qui serait moins proche des habitations.

Je suis le porte-parole des habitants de mon quartier et souhaite que le conseil communal connaisse ma démarche.

Je vous remercie pour votre attention.

Arthur Lieber

Gland, le 11 septembre 2008

Interpellation (cf. Art. 74 du Règlement du Conseil communal) concernant le Rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon

La Municipalité ayant pris l'heureuse initiative de nous adresser ce Rapport de gestion, sa lecture suscite inévitablement des questions, ce d'autant que nous ne disposons pas du rapport de l'organe chargé de contrôler la gestion du Conseil régional:

1.- globalement, quelle est l'appréciation politique de la Municipalité sur **l'efficacité** du Conseil régional et sur le **rapport** entre le temps que les municipaux/syndic y consacrent et le bénéfice pour la collectivité ? Concrètement, dans un contexte de surcharge chronique, le temps qu'ils/elles passent au niveau de la région ne l'est-il pas parfois au détriment de l'étude des préavis locaux ?

2.- par rapport aux débats et aux craintes de notre Conseil communal au moment d'adhérer, comment fonctionnent les **organes** du Conseil régional, qui mêlent: de puissants secrétaires permanents, les élus de petits village sans administration pour les appuyer et ceux des Villes, ainsi que des municipaux tantôt en position d'exécutif (CODIR), tantôt d'organe délibérant ou de contrôle ?

3- on peut lire que le Conseil régional continue à faire produire des études: « addenda aux lignes directrices du PDR », « nouveau PDR », schéma directeur intercommunaux, chantiers thématiques... La municipalité peut-elle nous assurer que toutes ces études 1° sont **coordonnées** au service de l'élaboration d'une vision d'ensemble explicite et 2° constituent les pièces d'un puzzle dont toutes les pièces sont **nécessaires** pour prendre les bonnes décisions politiques ?

4- concrètement, dans quels domaines **Gland** a-t-elle vraiment tiré profit de son engagement au niveau du Conseil régional, non pas en terme d'études co-financées, mais de résultats observables ? (cf. Peu d'éléments tangibles, contrairement à d'autres régions du district).

5- Enfin, la Municipalité de **Nyon** manifestant une volonté nouvelle de collaborer, des propositions d'adaptation du fonctionnement du Conseil pour tenir compte de l'arrivée du chef-lieu sont-elles à l'étude, afin d'anticiper et de faciliter les rapprochements ?

D'avance merci de ces précisions tant factuelles que subjectives, j'en suis conscient.

Ph. Martinet, conseiller communal GDG,
Gland, le 11 septembre 2008